

VIDE GRENIER ECOLE LAPUJADE :

DIMANCHE 12 AVRIL 2026 | 9H - 17H

Règlement :

Article 1 : Le vide grenier est organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Lapujade (APEEL) de 9H à 17H (ouverture aux publics) dans la cour de l'école élémentaire LAPUJADE, (en extérieur) située au 26 Route d'Albi, 31200 Toulouse.

Article 2 : Les inscriptions (ouvertes uniquement aux particuliers) sont réservées en priorité aux parents d'élèves lors des permanences à l'école ou par mail (aheel31200@gmail.com)

Une inscription sera définitive uniquement après avoir rempli et signé le bulletin d'inscription et payé l'emplacement (3mx3m environ) 10 euros. Un emplacement vous sera alors attribué par les organisateurs qui pourront le modifier en fonction du nombre de personnes inscrites.

Article 3 : Les exposants installeront leur stand entre 7H00 et 08H30, avant ouverture au public à 9H.

ATTENTION : La Mairie ne met à la disposition de l'association organisatrice NI CHAISES NI TABLE.

Tout participant doit donc prévoir son matériel ainsi que de la monnaie.

Article 4 : A leur arrivée, à 7H00, les exposants doivent se présenter à l'entrée du parking du personnel des écoles Lapujade (situé au 26 route d'Albi). **Le stationnement près des stands est impossible.**

Le parking du personnel sera disponible uniquement le temps de décharger vos affaires. Il faudra ensuite aller garer les voitures dans les rues à proximité.

Tout emplacement réservé et non occupé après 8H30 sera à la disposition de l'organisateur pour être redistribué si l'exposant ne signale pas son retard au **0627174893**.

Article 5 : Par leurs adhésions, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice en cas de vol, perte, détérioration, etc. Les objets et produits exposés demeurent sous l'entière responsabilité du propriétaire. Les participants reconnaissent être à jour de leur responsabilité civile.

Article 6 : Les exposants devront être en règle avec la législation en vigueur. Les participants ne sont autorisés à vendre que des objets usagés personnels tels que vêtements, jeux, matériel de puériculture, bibelots, livres, vaisselles...

Article 7 : En cas de désistement, aucune somme ne sera remboursée quel que soit le motif. Le remboursement ne pourra avoir lieu que si le vide grenier est annulé par les organisateurs en cas de force majeure.

Article 8 : Les exposants se doivent de respecter les lieux occupés et devront donc laisser propre leur emplacement après leur départ (clôture au public à 17H, rangement jusqu'à 18h). **Chaque exposant devra repartir avec ses poubelles et affaires non vendues car la mairie ne fournit pas de container.**

Article 9 : Une buvette et restauration sur place est prévue par les organisateurs. Pas de vente de boissons et de nourriture par les exposants. Un café/thé d'accueil sera offert par l'association APEEL aux exposants à leur arrivée.

Article 10 : La signature du bulletin d'inscription portant la mention « lu et approuvé », daté et signé, entraîne l'acceptation du règlement dans toute son intégralité.

Bulletin d'inscription



TARIF EMPLACEMENT de 3M x 3M = 10€

Nature des articles exposés : vêtements, jeux, matériel de puériculture, bibelots, livres et vaisselle

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Téléphone :

N° pièce d'identité : Délivrée le :

Par la Préfecture de :

Nbre d'emplacement: Prix total :

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :